

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Surveillant Général Adjoint** au niveau de la **Polyclinique de Sécurité Sociale Settat** relevant du Pôle Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation / Direction Développement du Capital Humain, du secrétariat du Pôle Unités Médicales et du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Postes à pourvoir	Profils minimum requis	Compétences
<p>Surveillant Général Adjoint/</p> <p>Polyclinique de Sécurité Sociale Settat</p> <p>Pôle Unités Médicales</p>	<p>-Surveillant Général Adjoint ;</p> <p>Ou</p> <p>-Major de Service ou Cadre Qualité, ayant une ancienneté d'au moins 1 an dans le poste ;</p> <p>Ou</p> <p>-Personnel CNSS Infirmier ou Technicien de Santé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans à la CNSS.</p>	<p>-Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des Unités Médicales ;</p> <p>-Connaissance de l'environnement et des activités médicales des Polycliniques ;</p> <p>-Maîtrise des techniques de soin ;</p> <p>-Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité et veille à leur respect ;</p> <p>-Capacité à coordonner les activités inter-services hospitaliers ;</p> <p>-Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ;</p> <p>-Capacités organisationnelles ;</p> <p>-Qualité relationnelle.</p>

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **31 Juil 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Hassan BOUBRIK
Directeur Général


